

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre des opérations de développement social urbain dans le quartier de la Duchère à Lyon 9°, vous avez approuvé, par délibération n° 1997-1586 du 7 avril 1997, le principe d'engager une opération d'aménagement de l'esplanade du Château.

Différentes options d'aménagement sont possibles sur ce site. Pour cette raison, trois marchés de définition ont été confiés à trois architectes-paysagistes. Après l'analyse des études rendues, la commission composée comme un jury, en réunion le 22 janvier 1998, a émis un avis favorable pour confier le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement composé de l'agence Laverne et du bureau d'études techniques Infrastructure-Conseil-Coordination (ICC) pour un montant de 474 500 F HT, soit 572 247 F TTC.

Les aménagements proposés consistent à renforcer les rôles d'espaces de proximité, pour l'immeuble, et de lieu de rencontres et d'échanges, pour l'ensemble du quartier. Cet espace est exclusivement destiné aux piétons et un accès sera réservé aux livraisons du centre commercial et aux services de sécurité. Le traitement des sols et les plantations permettront une identification claire des cheminements et des espaces selon leur vocation. La création d'un mail est destinée à constituer une liaison nord-sud entre le parc public du Vallon et le reste de la Duchère, d'une part, et permettre le désenclavement du quartier, d'autre part.

La société d'HLM Tradition et Progrès, propriétaire des terrains, réalisera cette opération sous sa maîtrise d'ouvrage. En conséquence, bien que la procédure de sélection du maître d'oeuvre ait été effectuée par la Communauté urbaine, c'est la société d'HLM Tradition et Progrès qui passera le marché de maîtrise d'oeuvre avec l'agence Laverne et ICC.

Le coût d'objectif de cette opération est fixé à 5 555 555,50 F HT, soit 6 700 000 F TTC. Elle serait financée comme suit :

- Etat (subvention)	850 000 F
- communauté urbaine de Lyon	4 450 000 F
- ville de Lyon	700 000 F
- société d'HLM Tradition et Progrès	700 000 F

B - Propose d'approuver, d'une part, la proposition de la commission composée comme un jury de confier le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement composé de l'agence Laverne et du bureau d'études techniques ICC pour un montant de 474 500 F HT, soit 572 247 F TTC, marché qui sera passé par la société d'HLM Tradition et Progrès, maître d'ouvrage, d'autre part; les aménagements de l'esplanade du Château présentés ci-dessus ainsi que le coût d'objectif et le financement de cette opération, de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la société d'HLM Tradition et Progrès relative aux modalités de passation du contrat de maîtrise d'oeuvre et de financement de cette opération, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération n° 1997-1586 en date du 7 avril 1997 ;

Vu l'avis favorable de la commission composée comme un jury en date du 22 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la proposition de la commission composée comme un jury de confier le marché de maîtrise d'oeuvre au groupement composé de l'agence Laverne et du bureau d'études techniques ICC pour un montant de 474 500 F HT, soit 572 247 F TTC, marché qui sera passé par la société d'HLM Tradition et Progrès, maître d'ouvrage,

b) - les aménagements de l'esplanade du Château présentés ci-dessus ainsi que le coût d'objectif et le financement de cette opération.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la société d'HLM Tradition et Progrès relative aux modalités de passation du contrat de maîtrise d'oeuvre et de financement de cette opération.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 657 280 - fonction 66 - opération 0052.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,